

COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2017

MM & Mmes : G. URLACHER, G. LE LAY, D. PERRAU, N. FIACRE, P. JUNILLON, S. LE CLEACH,

MM & Mmes : J-F JACQ, B. SCHAFER, M-T BOURNEIX, G. MATHIEU, G. BRUN, S. LOUNICI, C. ANDRE, D. MALMEJAT,

Absent excusé ayant donné pouvoir : P. BLONDEL à G.URLACHER, C. HARNICHARD à N. FIACRE, A. GUEDON à P. JUNILLON, V. FAZENDEIRO à B. SCHAFER,

Absent : C. HARNICHARD

G. BRUN a été désigné Secrétaire.

FINANCES

1- Approbation du Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal en approuvant le compte de gestion du comptable public, Mme Olga TESTA, Trésorière Principale de Chennevières-sur-Marne, constate sa concordance aux résultats de l'exécution budgétaire, tels qu'ils figurent dans le compte administratif 2016.

Adopté à l'unanimité.

2- Approbation du Compte Administratif 2016

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget principal de l'année 2016.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire quitte la séance pour le vote, M. Le Lay, 1^{er} Maire-Adjoint ayant pris la présidence pour la mise au vote.

Adopté à l'unanimité.

3- Affectation du résultat provisoire de clôture année 2016

Il est proposé aux élus de voter la reprise des résultats de clôture pour l'année 2016 :

Résultat de clôture cumulé pour 2016 :

Investissement : + 188 001.55 €

Fonctionnement : + 550 293.01 €

Soit un excédent de **738 294.56 €**.

Prévision d'affectation au compte 1068 de la section investissement en recettes pour 550 293.01 € et au compte 001 de la section d'investissement en recettes pour 188 001.55 €

Adopté à l'unanimité.

4- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux en 2017.

M. Le Maire indique que la modification des taux résulte uniquement de l'intégration des taux du SyAGE, la fiscalité de ce dernier étant désormais perçu par la commune, puis reversée au territoire GPSEA.

Taxe d'habitation : 25.19 %

Taxe foncière bâti : 17.14 %

Taxe foncière non bâtie : 33,44 %

Approuvé à l'unanimité.

5- Vote des subventions octroyées aux associations locales

Comme chaque année, lors du vote du budget primitif, une subvention est attribuée au profit des associations reconnues d'intérêt local. Un montant de 33 500 € est soumis pour accord aux membres du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

6- Vote du Budget Primitif 2016

Le budget primitif 2016 est présenté au vote par chapitre et par opération d'investissement.

FONCTIONNEMENT : DEPENSES /RECETTES : 3 074 200,00 €

INVESTISSEMENT : DEPENSES/RECETTES : 1 598 240, 00 €

Adopté à l'unanimité

7- Affectation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017

Il sera proposé à la Préfecture du Val-de-Marne une demande de subvention au taux maximum pour cette dotation afin de réaliser des travaux de sécurisation dans les écoles avec l'installation de vidéosurveillance et de visiophone, ainsi que l'implantation de caméras supplémentaires sur la voirie, notamment parkings.

Adopté à l'unanimité

8- Demande de subventions parlementaires pour l'année 2017

Dans le cadre des travaux d'investissement pour l'année 2017, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention parlementaire accordée sur le chapitre 67.51 article 10 de la réserve parlementaire à :

- Monsieur Christian CAMBON et Madame Catherine PROCACCIA, Sénateurs, pour les travaux de restauration d'un local pour l'ASVP
- Monsieur Luc CARVOUNAS, Sénateur, pour des travaux de remplacement des fenêtres et volets du logement du Gymnase

Adopté à l'unanimité

9- Demande de subvention auprès de la CAF pour rééquiper en mobilier la Maison de la Nature suite aux inondations

Le bâtiment de la Maison de la Nature avait été inondé au mois de Juin dernier. Suite à ces dégradations il est nécessaire de la rééquiper et de remplacer l'intégralité du mobilier dégradé. Aussi, la Commune sollicite une aide auprès de la CAF pour cet investissement.

Adopté à l'unanimité

10- Autorisation de demande de subvention auprès du Fonds D'investissement Métropolitain

La Métropole du Grand Paris a mis en place un processus permettant d'obtenir des subventions dans le cadre du Fonds D'investissement Métropolitain et destiné à financer des projets pour les communes en matière de développement durable et d'économie d'énergie.

Il est demandé d'autoriser M. Le Maire à solliciter une subvention pour le remplacement des lanternes à lampes à gaz par des Leds et pour la rénovation thermique de la future annexe de la Mairie, ainsi que pour la future micro-crèche.

Approuvé à l'unanimité

11- Actualisation du loyer du logement sis 1 Place de Boécourt

Cet appartement étant loué, il est nécessaire de procéder à la mise à jour du loyer de ce dernier à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES

12- Garantie d'emprunt pour le logement social de la Chaussée de Varennes

Suite à diverses décisions prises par le Conseil général du Val de Marne concernant le cofinancement avec l'Etat des opérations de réalisations de logement sociaux, il est désormais quasi obligatoire pour les communes de garantir les emprunts contractés par les bailleurs sociaux et de participer à la surcharge foncière sur les opérations.

Immobilière 3 F s'étant porté acquéreur du logement situé au 4 Chaussée de Varnnes, il est donc nécessaire de garantir des emprunts pour l'achat et la restauration de ce logement pour un montant de 400 000 €.

Approuvé à l'unanimité

13- Adoption des tarifs des frais de scolarité 2017/2018

La Commune peut accueillir dans ses écoles des élèves dont les parents ne résident pas sur la commune, tout comme des enfants de Périgny-sur-Yerres sont appelés à être accueillis dans des écoles situées en dehors du territoire communal.

Dans ce cadre, il est nécessaire de fixer des tarifs de frais de scolarité qui seront appliqués, 300 € par élève, à verser ou à recevoir pour la scolarisation des élèves en dehors de leur commune de domicile. Par ailleurs, il sera appliqué le principe de réciprocité pour les communes faisant partie du Territoire GPSEA, des conventions seront conclues au cas par cas avec les autres communes.

Adoptée à l'unanimité.

14- Autorisation de déléguer au CIG Petite Couronne la consultation en matière d'assurance statutaire

Il est proposé de s'associer à la mise en concurrence organisée par le CIG de la petite couronne en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance à adhésion facultative couvrant les garanties des risques financiers découlant de la protection des fonctionnaires pour les années 2014 à 2017.

Dans ce cadre, il est sollicité l'étude des garanties suivantes pour les agents affiliés à la CNRACL et de souscrire à une formule :

- Décès
- Accidents de service/maladie professionnelle

Approuvé à l'unanimité

15- Création d'emplois saisonniers

Il est nécessaire de créer des emplois saisonniers afin de pallier au remplacement du personnel communal durant les vacances estivales et d'assurer la continuité du service public.

Il y aura ainsi lieu de créer :

- Filière Administrative : 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, 1^{er} échelon saisonnier
- Filière Technique : 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe, 1^{er} échelon saisonnier

Ces emplois saisonniers travailleront 35h par semaine.

Approuvé à l'unanimité.

16- Actualisation de la délibération générale au titre de l'article L2122 du CGCT et confiant au Maire un certain nombre de délégations

Il est nécessaire d'actualiser cette délibération prise le 29 Mars 2014, suite à une modification législative de cette année.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, il est donné lecture aux membres du Conseil Municipal de l'ensemble des délégations sollicitées. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne délégation au Maire, et ce pour la durée du mandat.

TERRITOIRE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

17- Autorisation de signature de la Charte de Coopération relative à l'exercice de compétences en matière de culture et de sport avec le Territoire GPSEA

Le Territoire GPSEA souhaite adopter une charte de coopération relative à l'exercice de la compétence en matière de culture et de sport entre les 16 communes de ce Territoire, cette charte permettant d'accéder à un niveau satisfaisant de service public et d'équipement au public, et aussi d'harmoniser l'offre de service sur le territoire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver cette Charte et d'autoriser M. Le Maire à signer ladite Charte.

Adopté à l'unanimité.

18- Autorisation de signature de la Convention de Gestion Transitoire nécessaire à l'exercice de la compétence relative à la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial avec le Territoire GPSEA

Suite au transfert des équipements culturels et sportifs des communes membres du Territoire, compétence obligatoirement transférée, il est nécessaire de conclure des conventions de gestion transitoire nécessaire à l'exercice de ladite compétence entre le territoire et la Ville

Adopté à l'unanimité.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 21h30